



SIPA PRESS

Primaires, attention danger

À l'heure où se multiplient à l'infini dans ses rangs les déclarations de candidature à la candidature, la droite ferait bien de réfléchir à ce qui vient de se produire à la tête de l'Etat: le fiasco total de la réforme constitutionnelle voulue par le président de la République. Certes, personne n'est obligé d'être aussi maladroit dans l'exercice du pouvoir et dans l'utilisa-

tion de la « triangulation », cette manœuvre politique qui voit un parti emprunter ses idées à son adversaire pour mieux le déstabiliser. Mais si la révision constitutionnelle sur la déchéance de la nationalité a échoué, c'est d'abord à cause de la profonde division qui règne au sein de la gauche. Celle-ci vient de loin: elle est le résultat de dix ans de hollandisme à la tête du Parti socialiste,

une décennie de non-choix et de petits arrangements avec la clarté.

Or si les deux lignes, les deux gauches sont désormais devenues « irréconciliables », comme l'affirme Manuel Valls, c'est en partie la conséquence des primaires. Ce mécanisme a plusieurs vertus: il mobilise largement les électeurs, il sature l'espace médiatique, et il légitime le vainqueur, lui of-

frant les meilleures chances pour remporter ensuite l'élection présidentielle. Mais les primaires ont aussi un défaut, irrémédiable: organiser la concurrence et l'affrontement des idées à un moment de la conquête du pouvoir où, au contraire, un parti politique devrait construire son programme sur l'unité. Sur le partage plutôt que sur la dispersion, sur l'œcuménisme plutôt que

sur les chapelles. C'est cette absence de programme cohérent de gouvernement, cette désunion de sa majorité que paye depuis le début de son quinquennat François Hollande. Le pire, pour la France, serait qu'en cas d'alternance, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Nicolas Beytout
@nicolasbeytout

La forte mobilisation contre la réforme du Code du travail sonne comme un avertissement pour l'exécutif. Le débat parlementaire ouvre trois options: vider la loi, recourir au 49.3 ou... renoncer

Les 7 menaces qui pèsent sur la loi Travail

Contestation

« Métro, boulot, caveau », « ni amendable, ni négociable », « Touche pas à mon Code de... ». Les manifestants ont été nombreux à défiler à l'appel des syndicats contre la réforme du Code du travail. Plus nombreux même que le 9 mars. A Paris, la Préfecture de police dénombrait entre 26 000 et 28 000 personnes. Pour la CGT, ils étaient 1,2 million dans 250 villes; et 390 000 d'après la police. Selon l'Education nationale, 176 lycées ont été bloqués. Les perturbations dans les transports ont été plus élevées que lors de la dernière grande journée. Plusieurs incidents ont éclaté, obligeant les forces de l'ordre à intervenir.

Fanny Guinochet

A PEINE LA SÉQUENCE « déchéance de nationalité » close, le gouvernement doit affronter l'épreuve de la contestation du projet de loi El Khomri. Forte, la mobilisation de jeudi va peser sur les débats. Prochain moment clé, mardi 5 avril: le début de l'examen en com-

mission par les députés. Ce même jour, la CGT a déjà appelé à une nouvelle journée d'action. Que restera-t-il pour finir de la refonte du Code du travail? Sept menaces pèsent sur l'avenir de la dernière grande réforme du quinquennat.

SYNDICATS: UN FRONT TRÈS CONTESTATAIRE

Malgré la pluie battante à Paris, les cortèges étaient fournis. Pour Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, c'est une victoire: « Il faut que le gouvernement prenne en compte ce qui se passe ». Avant le congrès du syndicat, mi-avril à Marseille, au cours duquel il briguera un second mandat, et après le renouveau de François Hollande sur la révision constitutionnelle, le cégétiste ne s'est pas privé d'enfoncer le clou: « Quand on avoue qu'on s'est trompé deux fois, on peut avouer qu'on s'est trompé deux fois ». Dans la foulée de ce 31 mars, les centrales prévoient de maintenir la pression et d'organiser d'autres mouvements pour obtenir le retrait du texte. Leur objectif: le retrait. En revanche, la mobilisation n'est pas pour arranger la CFDT. Si elle a fait valoir son point de vue en amen-



KAK

ant le texte El Khomri, elle se retrouve isolée à la défendre. « Cette loi qui est censée vivifier le dialogue social va affaiblir les seuls capables de le nourrir, les réformistes, c'est un comble! », se désole ainsi un expert. Laurent Berger doit faire face à des mécontentements internes, avec des fédérations CFDT qui ont battu le pavé. Idem à la CFE-CGC

dont certains adhérents se sentent plus proches de positions de la CGT.

PATRONAT: ENCORE DES CHIFFONS ROUGES

Face à la fronde des organisations patronales qui estiment que le texte fait la part trop belle aux grandes entreprises, le gouvernement envisage de « diffé-

rencier les choses entre les PME-TPE et les grands groupes ». La modification des règles de licenciement économique (notamment sur le nombre de trimestres de baisse du chiffre d'affaires qui pourraient justifier une rupture du contrat de travail) est à l'étude. Auditionnée mercredi en commission des

●●● Page 2

La transparence sur les sondages attendra (encore)

L'exécutif refuse la publication du nom du commanditaire ou de la marge d'erreur **Page 3**

La préférence française pour les seniors

Dans un rapport, France Stratégie pointe la précarisation croissante des plus jeunes **Page 6**

Billet. Une jolie histoire

Pour ceux qui aiment les jolies histoires, en voici une, trop mignonne. Elle a pour héros Xavier Bertrand, qui est un homme de convictions et à principes. Il veut rénover la politique et en finir avec certaines mœurs du passé. Il est hostile par exemple au cumul des mandats. Aussi, lui qui occupe aujourd'hui la présidence de la région Hauts-de-France a quitté ses fonctions de député et de maire

afin de ne pas être en contradiction avec lui-même. C'est fort bien. Evidemment, dans l'affaire, il a perdu un peu de revenus. Pas trop grave: comme il préside aussi une communauté d'agglomération, il s'est fait augmenter sur ce poste (4 000 euros). Rien de honteux ni d'illégal là-dedans, on se gardera bien de toute leçon de morale. C'est juste rigolo. Michel Schifres
mschifres@lopinion.fr

Trouver en quelques jours un dirigeant ou expert pour une mission en France ou à l'international.

Accompagner
un projet

Redresser
une entité

Transformer
une activité

Remplacer
un manager

NIM Europe | +33 (0) 1 46 24 85 71 | www.nimeurope.com



●●● Suite de la page 1

Affaires sociales, la CGPME a toutefois alerté sur le seuil envisagé de quatre trimestres nécessaires pour justifier des difficultés économiques. « Quand une TPE a quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires, le licenciement, en général, est fait à la barre d'un tribunal de commerce, c'est un peu tard », a pointé Jean-Michel Pottier, vice-président national de la CGPME. Pour Thibault Lanxade, « le licenciement économique n'est pas la priorité des TPE et PME ». Ce vice-président du Medef milite pour l'instauration d'un CDI spécial PME avec les motifs de rupture inscrits au moment de la signature du contrat.

Pour les organisations patronales, c'est le mandat syndical, introduit dans la seconde

« Depuis mercredi, comme le gouvernement n'a plus de légitimité, c'est la porte ouverte à tous les renoncements »

mouture du texte, qui met le feu aux poudres. Si les petits patrons sont éventuellement prêts à négocier des accords avec un représentant du personnel, l'idée qu'il soit obligé d'être rattaché à une organisation syndicale ne passe pas. Une des portes de sortie serait la validation par l'administration du travail (les Directec). Mais les députés - CPDT en tête - n'accepteront pas d'être mis à l'index et défendront bec et ongles le monopole syndical.

GOUVERNEMENT : TOUJOURS DES DIVISIONS

« On a dépensé plus d'énergie à se mettre d'accord entre nous sur ce texte que de faire sa pédagogie », se désole un conseiller gouvernemental. Lors de l'écriture du projet de loi, Emmanuel Macron a pesé pour inscrire la barémisation des indemnités prud'homales, article qui a cristallisé la fronde syndicale. C'est aussi au ministre de l'Économie que l'on doit le fameux article 30 bis, soufflé par l'Afep, sur le périmètre des licenciements économiques, qui a tant agité la CFDT. C'est sans compter sur les dissensions entre Manuel Valls et François Hollande. Elles n'ont pas disparu. Affaibli par le renoncement sur la déchéance, le Président sera plus enclin à composer avec son électorat et l'aile gauche de sa majorité que son Premier ministre. Jeudi, sur RTL, Manuel Valls s'est présenté comme déterminé, assurant qu'il n'était pas question de retirer cette réforme « intelligente, audacieuse et nécessaire ». Si discussion il doit y avoir sur l'usage éventuel du 49.3, Manuel Valls le portera sans complexe, au nom de son image de réformiste. François Hollande le suivra-t-il ?

GAUCHE DE LA GAUCHE : L'ESPOIR D'UN SECOND REcul

Comme pour Philippe Martinez, l'abandon du projet de loi de réforme constitutionnelle sonne comme une victoire qui en appelle d'autres pour une partie de la gauche. Le retrait de la loi Travail lui semble plus que jamais possible. Des parlementaires comme Christian Paul, mais aussi Cécile Duflot ou Noël Mamère ont défilé jeudi aux côtés des syndicats. « Le risque de l'effet domino après l'épisode de la déchéance est réel », résume Laurent Baumel, député PS d'Indre-et-Loire. Et ce frondeur d'ajouter : « Ce qui est sûr, c'est qu'on a pris l'habitude de faire la loi ». Au premier comme au second degré. « Depuis mercredi, comme

Myriam El Khomri a reconnu que si sa loi allait créer des emplois durables, elle ne pouvait dire combien

le gouvernement n'a plus de légitimité, c'est la porte ouverte à tous les renoncements », se désole un député de la majorité plus proche de Valls. Aussi, le débat autour de ce texte dépassera-t-il les seuls amendements à venir. Le bras de fer qui s'est engagé est philosophique, entre ceux qui estiment que la loi doit être toute-puissante et ceux qui prônent le dialogue social au plus près du terrain, dans les entreprises.

DROITE : UN RALLIEMENT PERDU

Lors de la présentation de la version 1 du texte, une quinzaine de parlementaires de droite - dont Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu - avaient estimé dans une tribune publiée dans l'Opinion qu'ils pourraient voter le texte, « s'il n'était pas édulcoré ». La version 2 ne devrait recevoir aucun soutien à droite. Pour le député LR des Vosges Gérard Cherpin, qui a suivi l'ensemble des auditions des partenaires

sociaux à l'Assemblée nationale, « même si Myriam El Khomri revient à un texte plus social-démocrate, ce qui n'est pas dans l'air du temps, elle perdra une partie de la gauche, sans obtenir le ralliement de la droite ». Les Républicains ont prévu de déposer une vingtaine d'amendements visant à réintroduire le barème prud'homal, à supprimer le compte pénibilité, à retirer le mandatement, à restaurer les dispositions sur le forfait jours, à réduire les heures de délégués qui ont été ajoutées... « Si cela ne passe pas, et que nous restons sur la V2, en l'état, c'est sans nous », assure Isabelle Le Calennec, députée LR d'Ille et Vilaine. Quant à l'UDI, le député des Yvelines Arnaud Richard s'est montré très sévère lors de la présentation de la ministre en commission. Le gouvernement ne pourra donc pas non plus compter sur les voix centristes.

OPINION PUBLIQUE : LA PEUR DES VIOLENCES

Très présents dans les journées d'action, les jeunes pèsent sur l'avenir de la loi. C'est leur mobilisation qui a conduit le gouvernement à étendre la garantie jeunes, ou à abonder encore un peu plus le compte personnel d'activité pour les décrocheurs. « Manipulés ou pas, ces jeunes se mobilisent car ils entendent les commentaires de leurs parents », s'inquiète une source gouvernementale. Sur cette réforme, l'opinion publique est partagée, notamment sur son efficacité. A l'image des économistes de renom qui s'écharpent sur le sujet. Devant les députés de la commission des Affaires sociales, Myriam El Khomri a d'ailleurs reconnu que « si sa loi allait créer des emplois durables, elle ne pouvait dire combien ». Au départ, le texte a été très mal vendu par le gouvernement, mais il reste toujours très difficile d'en montrer les effets positifs « puisque par définition, les contreparties des accords ne peuvent pas être écrites dans le texte lui-même car elles seront différentes en fonction des entreprises », reconnaît un conseiller.



Un des cortèges de manifestants, jeudi, dans les rues de Paris.

Enfin, Matignon comme l'Elysée redoutent les violences et les images qui en découlent. Jeudi, 20 policiers ont été blessés et une cinquantaine de personnes interpellées. La vidéo d'un jeune se faisant violemment frapper par les forces de l'ordre devant le lycée Bergson à Paris il y a quelques jours avait fait mauvais effet. Ce n'est pas un hasard si le policier mis en cause dans cette affaire a été placé en garde à vue, ce jeudi 31 mars. Pour un Président élu sur la promesse de faire de la jeunesse sa priorité, il serait ravageur d'être au final associé à la violence policière envers elle !

LOI : LE RISQUE CONSTITUTIONNEL

Si le gouvernement introduit des dispositions de différenciation selon la taille des entreprises, n'y a-t-il pas un risque de voir le texte retoqué par le Conseil constitutionnel ? Cette menace a été pointée par Manuel Valls, jeudi, sur RTL. Pas question de revivre l'épisode tragique du barème des indemnités prud'homales censuré par les magistrats dans la loi Macron. Pour Nicolas Sauvage, avocat associé spécialisé en droit social, membre du bureau du syndicat Avosial, tout dépendra de la façon dont l'écriture sera faite. « Sur le barème, Emmanuel Macron avait eu une bonne idée, mais il l'avait présentée en se mettant du côté des entreprises, pas des salariés, d'où le préjudice noté par le juge. » Cette fois, il ne faut que ce soit Bercy qui rédige les articles pro-PME, mais bien la rue de Grenelle. Pour passer les fourches caudines des magistrats, le législateur devra, selon cet expert, éviter d'inscrire un seuil (type entreprises de plus ou moins 300 salariés), mais plutôt renvoyer à la définition européenne de la PME et préciser quelques éléments comme la prise en compte de son caractère isolé ou non (si elle est affiliée ou pas à une maison mère), etc. S'il ne veut pas essayer un nouveau revers, il convient d'être vigilant.

@fannyguinochet

Michel Chassang: « La loi El Khomri enfonce les TPE »

Courroux

Le projet de loi Travail va connaître la semaine prochaine les premières modifications de son parcours parlementaire avec l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales. Le président de l'Union nationale des professions libérales (UnaPL), Michel Chassang, estime que non seulement le projet de loi a été « effeuillé » des mesures favorables aux TPE, mais aussi qu'il va leur « compliquer la vie », au détriment de l'emploi. Il dénonce également la modification des règles de représentativité du patronat introduite dans ce texte.

Interview Arnaud Lavorel

Est-ce que le projet de loi El Khomri vous satisfait ?

Dans ce projet de loi - du moins la version présentée au Parlement - toutes les mesures qui étaient intéressantes pour les TPE ont été rayées d'un trait de plume alors que les entreprises de moins de 20 salariés ne représentent pas moins de 98 % des entreprises françaises ! En ce qui concerne les seules entreprises libérales, c'est 1 million d'entreprises avec 2 millions d'actifs, sur des emplois non délocalisables. Le texte les ignore totalement. Pire, il va leur compliquer la vie.

Quelles sont les principales mesures dont vous déplorez la suppression ?

D'abord, le barème des indemnités prud'homales, devenu indicatif alors qu'à 15 mois de salaire il était déjà assez élevé pour une TPE. Pour une telle question de forme, une TPE qui n'a ni DRH, ni service juridique, peut ainsi se retrouver, en toute bonne foi, avec un licenciement requalifié en licenciement abusif, condamné à des indemnités prud'homales qui la mettront sur la paille. Nous regrettons également la suppression de la possibilité de mettre en place le forfait jour en dehors d'un accord collectif ou d'un accord de branche et le recul sur la possibilité d'aménager le temps de travail qui ne pourra s'appliquer que 9 semaines dans l'année au lieu de 16 (contre 4 actuellement).

Pourquoi dénoncez-vous l'article sur la représentativité patronale ?

Dans le projet de loi Rebsamen de 2014, toutes les organisations patronales étaient tombées d'accord pour mesurer l'audience à partir du nombre d'entreprises adhérentes. Lors du vote au Sénat l'été dernier, il y a bien eu une tentative du gouvernement de pondérer le poids des organisations en fonction des effectifs de salariés mais elle a été déjouée grâce à la mobilisation de toutes les organisations patronales... Toutes sauf le Medef qui a ensuite plaidé l'inconstitutionnalité du texte. Mais la réponse du Conseil constitutionnel a été très

« Les nouvelles règles de la représentativité patronale vont rendre les grandes entreprises encore plus majoritaires »

claire et l'a renvoyé dans ses cordes. Or voilà que la loi El Khomri s'appuie sur un prétendu accord conclu entre Medef et CGPME en janvier dernier pour décider que les effectifs de salariés compteront pour 80 % des critères de représentativité alors que le nombre d'entreprises adhérentes ne comptera plus que pour 20 % des critères. Autrement dit, il y aura désormais la première division et la piétaille. La CGPME a tout simplement décidé d'abandonner les TPE.

Quelles conséquences craignez-vous ?

La représentativité décide non seulement de la présence des représentants dans les instances de décision mais aussi du financement. Avec cet article 19, on marginalise ceux qui représentent 98 % des entreprises et 60 % de l'emploi en France. Regardez l'exemple concret avec les ingénieurs-conseils. Une partie d'entre eux sont des libéraux et une autre est employée par l'industrie. Tous relèvent de la même branche professionnelle mais dépendent soit du Cinov (libéraux) soit du Syn-



SIPA PRESS

« Il y aura désormais la première division et la piétaille. La CGPME a tout simplement décidé d'abandonner les TPE », déplore Michel Chassang.

tec (industrie). Avec la loi El Khomri, seuls les employeurs du Syntec représentés par le Medef auront voix au chapitre pour piloter cette branche professionnelle. En ne favorisant que les grandes entreprises à travers le dialogue social, on fait aussi l'impasse sur l'emploi dans les petites entreprises qui maillent les territoires les moins urbanisés.

Comment expliquez-vous que la CGPME ait accepté ce deal alors qu'elle compte aussi des TPE dans ses adhérents ?

J'accuse le Medef d'avoir tordu le bras de la CGPME car il n'est pas dans l'intérêt de cette dernière d'établir des règles de représentativité donnant la prééminence au nombre de salariés, sauf pour quelques grosses entreprises qui sont également adhérentes du Medef. Il se dit que faut d'avoir accepté ce deal, la CGPME aurait pu perdre l'essentiel de ses plus gros adhérents. Au Medef, c'est l'Afep (Association française des entreprises privées) qui tire désormais les ficelles.

Comment estimez-vous que le dialogue social devrait fonctionner ?

Aujourd'hui, les salariés des grandes entreprises sont déjà bien représentés dans les instances de pilotage du dialogue social au travers des élections professionnelles. Les nouvelles règles de la représentativité patronale vont rendre les grandes entreprises encore plus majoritaires et confier le pilotage du dialogue social au CAC 40. Les règles actuelles sont déjà construites par les DRH des grandes entreprises qui sont souvent des recyclés du ministère du Travail. Ils travaillent pour eux-mêmes ! On construit les règles pour les grandes entreprises en demandant aux petites de s'adapter. Il faudrait faire l'inverse ! La généralisation de la complémentarité santé n'a posé aucun problème aux grandes entreprises puisqu'elles étaient déjà équipées. Mais cela a été très compliqué pour les TPE. Idem pour la simplification de la fiche de paie, la pénibilité ou l'imposition à la source qui vont être un casse-tête pour les TPE. Nous étions marginalisés. Nous sommes désormais méprisés. Cette loi n'a plus aucun intérêt pour les TPE. Pire : elle les enfonce à coups de dispositifs inapplicables.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises un rapprochement avec l'UPA (artisans). Où en êtes-vous ?

Nous avons avec l'UPA les mêmes caractéristiques. C'est la raison pour laquelle nous allons mener ce combat ensemble. Pour autant, la fusion de nos deux organisations est impossible à cause de nos spécificités en termes de protection sociale ou de réglementation professionnelle. Mais il y a d'autres formes de rapprochement possibles. On peut ainsi aller jusqu'à la création d'une grande structure représentative des TPE car je pense que le droit du travail appliqué de manière quasiment uniforme, dans les grandes entreprises comme dans les plus petites, a vécu. Il faut que les TPE puissent s'appuyer sur un pôle commun afin qu'elles aient le poids réel qu'elles ont dans le paysage économique.

@arnolavo